Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONGRÈS DE L'UDC À BEAULIEU ET À L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Position du Conseil d'Etat vaudois

Position du Conseil d'Etat vaudois

Le Conseil d'Etat a examiné les explications demandées par le Département de la formation de la jeunesse et de la culture au Recteur de l'Université de Lausanne à propos de la décision de renoncer à accueillir le congrès de l'UDC. Cette décision émane du seul rectorat de cette institution, compétent à cet effet en vertu de la loi sur l'Université. Le Conseil d'Etat observe qu'il n'en a été lui-même avisé qu'après que la position du rectorat a été transmise à Beaulieu Exploitation S.A. Il ressort de ces explications que, selon l'appréciation faite par le rectorat, des perturbations graves et inacceptables étaient en préparation aux fins de nuire à la tenue du congrès. Le Conseil d'Etat note que c'est également une évaluation des risques qui avait conduit précédemment à ce que les responsables cherchent, pour la tenue du congrès de l'UDC, d'autres solutions qu'un accueil sur le site de Beaulieu. L'Université, qui n'a pas traité de cette affaire directement avec l'UDC mais avec Beaulieu Exploitation S.A. et la Ville de Lausanne, a au demeurant dès le départ fait savoir que la tenue de la manifestation sur son site était conditionnée au fait que celle-ci ne perturbe pas le fonctionnement de l'institution.

Le Conseil d'Etat a pris acte de ces éléments ; les motifs avancés par le Recteur sont compréhensibles. Ceci étant, en raison de facteurs qui ne sont pas imputables aux autorités de l'Université de Lausanne, l'UDC est donc empêchée de tenir son congrès sur le site de Dorigny : le Conseil d'Etat mesure la déception de ce parti et regrette qu'en raison de facteurs qui ne sont pas imputables aux autorités de l'Université de Lausanne, l'UDC doive se tourner vers un autre lieu, dans le canton, l'UDC Vaud ayant déclaré qu'une solution serait trouvée pour que le congrès soit organisé sur le territoire vaudois.

Enfin, sur proposition du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture et en concertation avec le Rectorat, la question de l'utilisation des locaux de l'université pour des manifestations qui n'ont pas trait aux activités de la haute école sera revue sous ses différents aspects.

Lausanne, le 13 novembre 2010

Vincent Grandjean, chancelier de l'Etat de Vaud, tél. 079 210 84 09